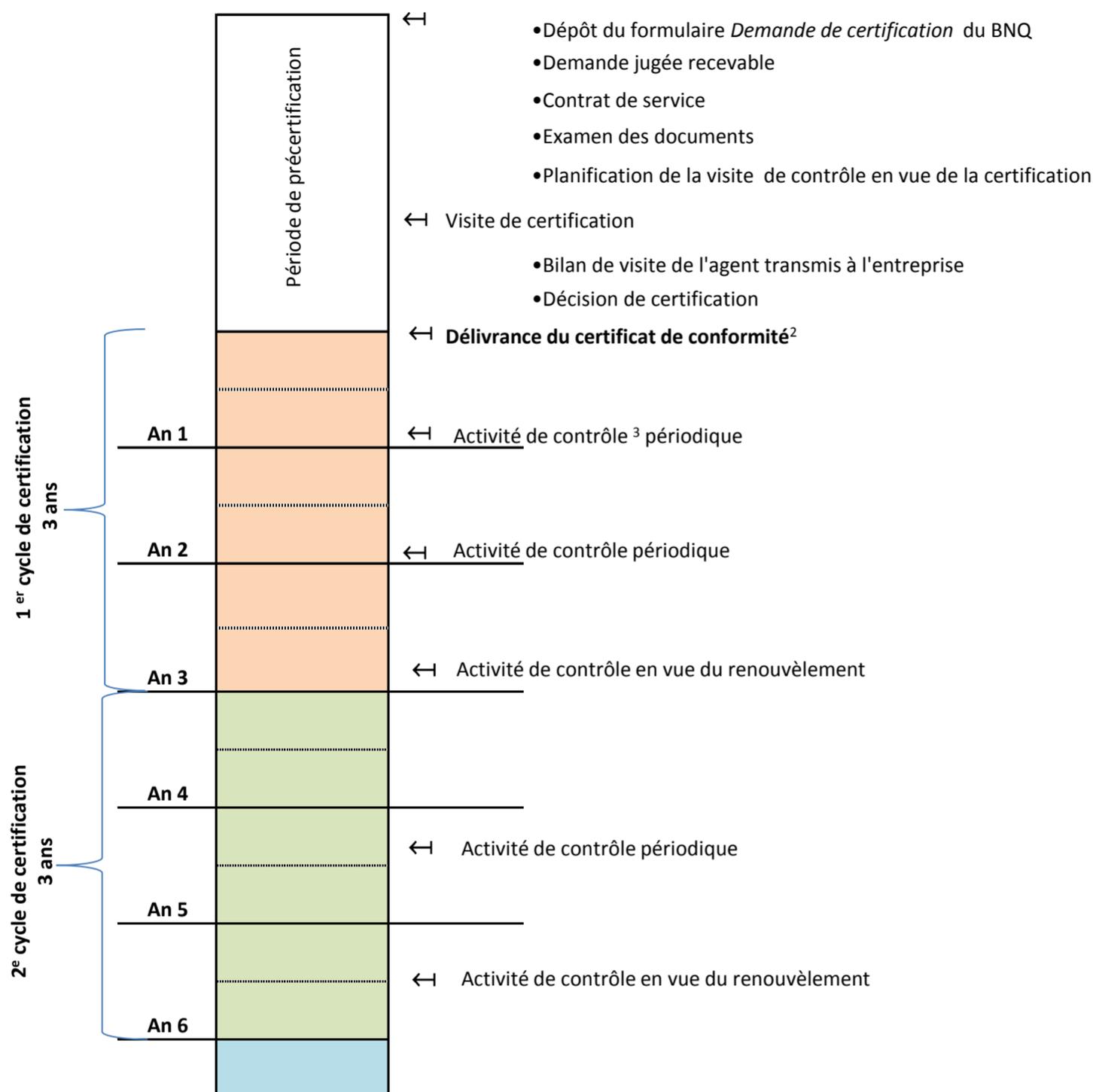


## Chronologie des étapes de vérification<sup>1</sup>

Afin de garder la validité du certificat de conformité, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) doit assurer un suivi dans les vérifications. Voici un tableau qui expose la chronologie des étapes de vérification. La validité du certificat est d'une durée de 3 ans.



1 Le détail des procédures de certification est expliqué dans le fascicule de documentation BNQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services – Règles de procédure générales*

2 La liste des entreprises qui détiennent un certificat valide du BNQ est accessible dans le site Web du BNQ.

À la suite de la délivrance de son certificat de conformité, l'entreprise peut afficher la marque de certification en association avec son nom dans ses documents administratifs, commerciaux et publicitaires.

3 Activité de contrôle : la vérification de la conformité à chaque exigence est faite au moyen d'activités de contrôle qui incluent la vérification des documents et la vérification de l'application des exigences de la norme, selon le cas, au moyen d'entrevues, d'une vérification directe des activités ou d'une vérification des résultats des activités

– 1<sup>er</sup> cycle de certification de 3 ans : 3 activités de contrôle

– 2<sup>e</sup> cycle de certification de 3 ans : 2 activités de contrôle (pour autant que les exigences du programme sont maintenues de manière constante à la satisfaction du BNQ, sinon les activités de contrôle demeureront annuelles).